

BRUEIL ET LA RÉVOLUTION ¹

La Révolution française a surtout été parisienne.
Mais que s'est-il passé à Brueil à cette époque ?

Notre village n'a pu rester à l'écart des événements qui bouleversaient la nation.
(D'autant plus qu'il se trouve dans le périmètre qui approvisionnait Paris en céréales !)

La vie au village au moment de la Révolution. Les réquisitions.

- **En mars 1789**, comme partout en France, les habitants rédigèrent leurs **cahiers de doléances**. Ceux de Brueil ont malheureusement disparu, il est probable que comme dans beaucoup de villages voisins les paysans se plaignaient des impôts trop lourds et du gibier qui détruisait leurs récoltes et qu'ils n'avaient pas le droit de chasser !
- Au même moment, les chefs de familles du village, âgés de plus de 25 ans (y compris les veuves) votèrent pour élire les délégués qui iraient à Mantes pour l'élection des députés du **Tiers Etat**. Ceux-ci partiraient ensuite à l'assemblée des **Etats Généraux** et y porteraient les cahiers de doléance. Pour le Tiers Etat « *les officiers municipaux, syndics et habitans² de la paroisse de Brueil étaient représentés par Jacques Bourgeois et Claude Delisle, meuniers au dit lieu, leurs députés* ».
- Les membres du **clergé** et de la **noblesse** votèrent directement à Mantes et élirent **Messire Henri François de Mauleon de Savillant**, chevalier, « seigneur de Moussu et de Brueil en partie » pour la noblesse ainsi que **M. Joseph Guérin**, curé de Brueil, et **M. Jacques Manoury**, prieur commanditaire de **St Laurent du Conservin** pour le clergé.
- **Le 14 juillet 89**, au moment de la prise de la Bastille, rien ne se passa ni à Meulan ni dans les villages environnants.
- **Le 28 juillet** « *...une foule d'hommes armés de fusils, de faux et de fourches...accoururent de Brueil, Seraincourt, Jambville... (à Meulan) s'écriant qu'ils avaient passé la nuit en alerte* ».

¹ Ce texte a été réalisé à partir de la publication de **M. Dujon**, Directeur d'école honoraire : "Brueil dans les grandes tourmentes révolutionnaires", ainsi que des Archives paroissiales du village.

² Orthographe du document de l'époque

Des rumeurs couraient, on craignait que les blés ne fussent incendiés, on redoutait la famine. Un accord fut alors conclu entre Paris et Meulan ; Meulan était chargé de moudre les grains achetés par Paris et gardait les quantités nécessaires à son approvisionnement, il n'y avait ainsi plus de crainte de disette dans la région.

- **En 1790** on mit en place les rouages de la nouvelle administration, la France fut découpée en départements, districts, cantons et communes. Rattaché auparavant au doyenné de Magny, Brueil faisait désormais partie de l'arrondissement de Mantes, canton de Fontenay-St-Père.

- La Constituante déclara que les droits « réels » devaient être rachetés. Les paysans devaient racheter les champarts, les cens en grains et en argent, en payant 20 à 25 fois le droit annuel qu'ils acquittaient ordinairement pour acquérir la propriété pleine et entière de leurs terres.

- **En 1792** eurent lieu la **déclaration de guerre à l'Autriche et la chute de la royauté**. Il fallait des armes et des munitions. Ainsi **le 5 avril 1793**, en application à la **loi sur le désarmement**, des visites domiciliaires furent effectuées dans la maison du citoyen Mauléon et de la citoyenne Braëckman qui étaient tous deux à Paris.

« Arrivant de faire la visite domiciliaire...nous avons commencé par la maison du dit citoyen Mauléon et nous n'avons trouvé qu'une domestique appelée femme Barbot laquelle nous a dit que ses maîtres sont pour l'instant à Paris, qu'ils avaient fait leur déclaration d'armes à la municipalité et qu'elle priait de ne point forcer les portes parce qu'ausstôt leur retour de Paris qui serait incessant les Maîtres les enverraient à la municipalité.

De là nous avons passé à la maison de la citoyenne Braëckmann où nous n'avons trouvé que son jardinier qui nous a remis un fusil de calibre garny de bayonnette mais qu'il se soumettait de remettre les autres armes qui sont dans la chambre de ses maîtres lesquelles ont été déclarées à la municipalité et ce qu'au retour de la dite veuve Braëckmann qui est pour l'instant à Paris observant que le jardinier a pareillement remis aux commissaires un petit baril détenant environ un quart de livre de poudre... ».

Le 17 avril 93 le citoyen Mauléon remit 3 fusils de chasse, 2 paires de pistolets et quelques autres armes.

- **Avec L'an III** commença **le temps de la misère**, la récolte fut mauvaise, l'hiver rigoureux. **Le 4 germinal an** (24 mars 95) le gouvernement décréta la **réquisition** de tous les grains et farines dans un rayon de 20 lieues autour de Paris pour nourrir la capitale, ce fut la **famine** dans toute la région de Meulan.

Les vigneron arrachèrent une partie de leurs vignes pour planter des pommes de terre. On réquisitionna aussi les animaux, la paille, le fourrage et l'avoine.

- **Durant l'an V (1797) une attaque** fut dirigée contre l'habitation de **M. Henry Nicolas François Mauléon de Savillant**. Les malfaiteurs parvinrent à s'emparer d'une bonne partie des trésors du château. Plusieurs d'entre eux, convaincus de tentative d'assassinat sur les personnes de M. et Mme de Savillant furent condamnés à mort et exécutés à Versailles.

Mme de Savailant mourut peu après des mauvais traitements qu'elle avait eu à souffrir des brigands. Dans son acte de décès elle fut désignée sous le nom de "**citoyenne Geneviève Lepestre**, épouse de Nicolas-François-Henry de Mauléon de Savailant".

L'Église et la Révolution

- **En 1789 les dîmes furent supprimées**, chaque curé fit la déclaration des revenus de sa cure et toucha un traitement payé par l'Etat.
 - **En 1791 les biens du prieuré St Laurent du Conservin furent vendus** au profit de la nation.
 - **Le 21 octobre 1792** Joseph Guérin, curé de la paroisse, **prêta serment** devant le Maire, les officiers municipaux, le greffier et le procureur de la commune, « *d'être fidèle à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Egalité ou de mourir en la défendant conformément à la loi* ».
- Les registres seraient désormais tenus par un officier d'état civil et public.**
- **En 1793** la vie devint plus difficile pour la paroisse.

➤ **La France étant en guerre, il fallait des armes et des munitions**, pour les fabriquer on réquisitionna toutes les matières premières, et spécialement le bronze pour les canons : on enleva une des deux cloches du clocher et **l'Eglise dut « donner »** à plusieurs reprises **des objets de culte** à la Convention.

On lit ainsi dans les archives pour le 9 pluviôse, an II de la République: « *Je soussigné, agent du district de Mantes reconnaît que la municipalité de Brueil a déposé aujourd'hui : un calice et sa patène, un ciboire, une croix etc....* » (La liste est longue et les « dons » se répétèrent dépouillant la paroisse d'une partie de ses biens.)

Le curé écrivit alors : « *Plusieurs énergumènes pillent ou brûlent des objets du culte, ils brûlent les autels, le confessionnal, la caisse à trois clés, le banc de l'œuvre...ils souillent de façon ignoble les fonts baptismaux, la chaire, la pierre sacrée des autels, ils fabriquent du salpêtre dans l'église et parodient les cérémonies catholiques* »

➤ **L'abbé Guérin** demeura d'abord dans sa paroisse, exerçant en secret les fonctions de son ministère, il fut ensuite **emprisonné** à Mantes sous inculpation d'avoir caché du blé dans son jardin.

➤ **Puis le culte fut définitivement supprimé partout, les cérémonies du dimanche furent remplacées par les fêtes de la décade**

« *Le maire, les officiers municipaux, les fonctionnaires publics se rendaient dans l'église d'abord devenue temple de la Raison puis de l'Etre Suprême, y lisaient la*

déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Un orateur prononçait un discours sur le civisme et la cérémonie se terminait par le chant la Marseillaise, on défilait devant la statue de la liberté placée dans le chœur de l'église en chantant la carmagnole, le ça ira...

On défilait devant la statue de la liberté placée dans le chœur de l'église. Une femme représentait la déesse Raison. Cette souveraine d'un jour était vêtue d'une draperie blanche. Ses cheveux épars étaient recouverts du bonnet de la liberté. Les danses accompagnaient les chants, et pour paraître bon patriote, pour n'être pas déclaré suspect et arrêté par le Comité de surveillance, on ne devait pas manquer à ces drôles de réunions.

Voilà le résumé de ce qui s'est passé dans la paroisse de Brueil de 1793 à 1797 »

- **En 1796 (an IV de la République) le grand moulin** (appartenant à la paroisse), « avec 37 arpents, 61 perches et demie de terre en plusieurs pièces » fut **vendu** à Charles Haguenier pour 29 000 francs. Le **presbytère** lui fut **vendu** également. **Le grand moulin et le presbytère cessèrent ainsi d'appartenir à l'église de Brueil.**

- **1802** Par suite du **Concordat** signé entre Napoléon et le Pape Pie VI, **l'église de Brueil reprit sa destination première**, les cérémonies du culte s'y exercèrent à nouveau, le mobilier fut restauré.

Brueil et la guerre

- **En 1792** la patrie étant en danger on fit **appel à des volontaires**. Le 4 septembre Brueil fournit **9 volontaires** armés chacun d'un fusil garni de sa baïonnette. Le citoyen Guyard déserta et se fit arrêter, son arme fut rendue à la commune.

- **En 1793** la **Convention** ordonna la **levée de 300 000 hommes**, à Brueil **personne ne se proposa** ; il y eut donc tirage au sort pour fournir les 2 hommes demandés par l'administration du district de Mantes, **les citoyens Nicolas Legendre et Pierre Havard furent tirés au sort.**

Le citoyen Legendre présenta pour le remplacer Mathurin Hotot de Mousseau qui fut accepté par le conseil général de la commune de Brueil.

- **Peu après la Convention** appela des **volontaires pour la guerre de Vendée**. Le citoyen Simon Renard se porta volontaire (voir texte page suivante).

- **En 1801** eut lieu la **proclamation de la paix** :

« L'an neuf de la république française, le décadi vingt germinal, nous, maire et adjoint de la commune de Brueil, conformément à la proclamation des consuls et à la lettre du citoyen Bonnel, sous préfet du 1^{er} arrondissement du département de Seine et Oise, à l'effet de publier la paix dans notre commune ; en conséquence en avons fait l'annonce au son du tambour, le dix neuf, que nous ferions la dite publication avec toute la solennité possible ce jourd'huy vingt, ce que nous avons fait dans tous les carrefours de notre commune et

hameau de la Malmaison, de Saint Laurent, de la Chôtarde et du Haubert, accompagné d'un détachement de la garde nationale, drapeau volant et tambour battant. Tout le reste du jour il y eut des danses et des divertissements à Brueil les jours, mois et an que dessus »

Havard maire

Engagement d'un volontaire pour la Vendée à Brueil³

(31 mai 1793)

Ce jourd'huy trente et un de may l'an deuxième de la république françoise⁴, l'année mil sept cens quatre vingtreize, nous maire et officier municipaux et procureur de la commune de Brueil et avec le conseil générale de la ditte commune étant assemblée en lieu ordinaire de nos séances, nous avons fait la délibération pour faire le recrutement et le contingent de notre commune suivant l'arrêtez du conseil général de Seine-et-Oise, en datte du dix de may du présent mois pour la Vandée ; c'est présenté le citoyen Simon Renard, dommicillié de notre ditte commune voulant partir de bonne volonté pour notre ditte commune ; ledit citoyen nous a déclarée avoir l'âge de quarente ans, taille de cinqt pieds trois pouces, cheveux et sourcils châains et nez aquilain, bouche moyenne , yeux bleus, vissage blaint, le menton rond, nous a déclarée n'avoir aucunne infirmitéz, et ledit citoyen a sa femme et trois enfants, laditte femme est agée de quarente six ans, et deux garçon, dont le premier est agée de dix sept ans, le second de quinze ans et demy et une fille âgée de douze ans.

Fait et arrêtez à la maison de commune comme il marque cy-dessus et avons signé.

Simon Renard, volontaire

Havard, maire

Jean-François Braut, officier

Edme Philippe Martin, prézidan de la comité

Nicolas Havard, procureur de la commune

J. Bourgeois, citoen

Louis David, officier

Verneuil, notable

arch. com. Brueil-en-Vexin R.D.C.M. an II

³ L'orthographe un peu déconcertante est celle du compte rendu de l'époque

⁴ En réalité ce n'est encore que l'an I